

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 8592

présenté par
Mme Ressiguier

ARTICLE 50

L'alinéa 11 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Vous donnez ici comme tâche à votre schéma, de mener à bien les campagnes de fiabilisation des carrières et d'informations aux assurés. Nous pensons que les seules informations qu'aimeraient avoir les assurés, c'est le retrait de votre réforme et la mise en place d'un système bien plus juste qui permette aux travailleurs de partir en retraite à taux plein après 40 annuités. Si vous avez besoin d'exemple de financement ou de dispositifs, nous vous invitons à lire notre contre-projet de réforme des retraites. Il faut que ce gouvernement comprenne que l'opposition majoritaire qui subsiste dans ce pays, après plus de 50 jours de grève a du sens. Les français.es ne veulent pas de cette réforme. Nous demandons donc la suppression de cet alinéa 11."